

- Marché public de travaux « CONSTRUCTION DU BASSIN TAMPON TEN REUKEN A WATERMAEL-BOITSFORT » - 2023MP00296

Au terme de la séance du 21 avril 2023, le Conseil d'administration d'HYDRRIA décide de :

- a. Approuver le recours à la procédure ouverte ;
- b. donner à M. Damien De Keyser, Directeur Général d'Hydria, le pouvoir de finaliser les documents du marché (cahier spécial des charges, inventaire, etc.), et le cas échéant, d'y apporter des modifications et adaptations ;
- c. donner à M. Damien De Keyser, Directeur Général d'Hydria, le pouvoir pour approuver les documents du marché, une fois que ces derniers auront été finalisés ;
- d. donner à M. Damien De Keyser, Directeur Général d'Hydria, pouvoir pour prendre et signer tous les actes et décisions liés à la passation du marché (en ce compris, la décision motivée d'attribution du marché et les décisions de rejet des offres, ou encore la décision – le cas échéant, de ne pas attribuer le marché) ;
- e. donner à M. Damien De Keyser, Directeur Général d'Hydria, pouvoir de suivre et contrôler le suivi de l'exécution du marché.

- Marché public « Réactifs traitement des eaux usées » - 2024MP001

Au terme de la séance du 26 janvier 2024, le Conseil d'administration d'HYDRRIA décide de :

- approuver le présent cahier spécial et ses annexes ;
- charger M. Damien De Keyser de prendre et signer l'ensemble des actes et/ou décisions liés à la passation du marché public y afférent, en ce compris la décision motivée d'attribution ;
- charger M. Damien De Keyser, ou toute personne à laquelle il aura délégué cette compétence, d'assurer le suivi de l'exécution du marché public précité.

- Travaux Rénovation installation électrique basse tension Step Sud – 2024MP00119

Au terme de la séance du 26 janvier 2024, le Conseil d'administration d'HYDRRIA décide de :

- recourir, pour ce marché public, à la procédure restreinte, conformément à l'article 37 de la loi du 17 juin 2017 relative aux marchés publics ;
- donner pouvoir à M. Damien De Keyser, Directeur Général d'Hydria, pour approuver les documents du marché, une fois ces derniers établis et finalisés (notamment le guide des candidatures, le cahier spécial des charges et le métré / inventaire) ;
- donner pouvoir à M. Damien De Keyser, Directeur Général d'Hydria, pour prendre, et le cas échéant, signer l'ensemble des actes et/ou décisions liés à la passation du présent marché public (notamment : les décisions de non-sélection et de sélection, les décisions de rejet et d'attribution, le cas échéant la décision de ne pas attribuer le marché, etc.) ;
- sans préjudice des compétences attribuées au titre de la procédure achat, donner pouvoir à M. Damien De Keyser, Directeur Général d'Hydria, ou toute personne à laquelle il aura

délégué ce pouvoir/cette compétence, pour assurer la direction, le contrôle et le suivi de l'exécution du marché public précité.